



CARBONTHINK

I4CE INSTITUTE FOR
CLIMATE
ECONOMICS

agrosolutions
Édifier un monde durable

TERRASOLIS
NEW LIVING VISION

Lancement d'un groupe de travail :

*Principes et méthode pour caractériser une « ferme bas carbone »
et un « produit agricole bas carbone »*

Comme dans tous les secteurs d'activités, les IAA se dotent d'objectifs climatiques sur l'ensemble de leur chaîne de valeur et doivent mettre en place des plans d'action pour atteindre ces objectifs. Une importante partie de l'effort est tournée vers **les exploitations agricoles** où se situe **la majeure partie des émissions de GES**. Il devient donc primordial de définir comment mesurer, rémunérer et valoriser la performance climatique de l'amont agricole pour les IAA.

Il existe d'ores et déjà un foisonnement de référentiels pour les aider, plus ou moins reconnus internationalement, plus ou moins spécifiques à une filière ou à une région donnée et qui ont des objectifs distincts : faire le bilan des émissions ; établir un objectif climat cohérent avec l'objectif global de neutralité carbone ; évaluer la cohérence des mesures prises avec l'objectif fixé ; mesurer les efforts réalisés ; etc. On peut citer par exemple le GHG Protocol, SBTi et ACT à l'international ou encore le Label Bas Carbone en France.

Ce foisonnement de référentiels traduit une **absence de consensus** et cache des grandes orientations ou principes parfois divergents : certains prennent en compte le stockage du carbone dans les sols agricoles lorsque d'autres se concentrent sur les émissions ou encore certains se situent à l'échelle de l'exploitation agricole pour prendre en compte les enjeux de diversification, d'allongement des rotations et les effets de bord quand d'autres se situent à l'échelle d'un produit ou d'une filière.

Le premier objectif de ce GT est d'une part de remettre à plat les grands principes qui se cachent derrière ces différents référentiels et de les expliciter pour ensuite pouvoir les discuter et définir ceux qui nous semblent les plus pertinents.

Le second objectif est de **proposer une définition commune** pour une « exploitation bas carbone » et un « produit agricole bas carbone », et **une méthode commune** pour en calculer le contenu en carbone, satisfaisant aux recommandations scientifiques et déployable au champ. Ces propositions s'appuieront sur une expérimentation menée dans la région Grand Est avec une centaine de fermes, des coopératives agricoles et des filières de territoire.

Il nous semble nécessaire d'inviter à la réflexion les acteurs de l'amont, les décideurs publics, les chercheurs, les acteurs du bio, du commerce équitable et du bien-être animal, les développeurs des différents référentiels existants en plus des IAA pour participer aux travaux afin de pouvoir prendre en compte les différents objectifs et contraintes des parties prenantes mais aussi pour assurer une cohérence avec les démarches de filières de qualité autres que bas-carbone.



Annexe : note de cadrage

Table des matières

Contexte : le rôle des IAA dans le financement de la transition bas carbone du secteur agricole	2
Les drivers de la mise en œuvre des stratégies climat par les IAA	3
Développer une méthode définissant ce que veut dire une ferme bas-carbone : suite logique du LBC (Label Bas Carbone) ?	4
Un besoin de coordination et de décloisonnement des filières	5

Contexte : le rôle des IAA dans le financement de la transition bas carbone du secteur agricole

Des objectifs climatiques ambitieux...

Pour lutter contre le changement climatique, [l'Accord de Paris](#) de 2015, a fixé comme objectif de maintenir la température à la fin du siècle bien inférieur à +2°C voire à +1,5°C par rapport au niveau préindustriel.

Dans l'Union européenne en 2019, les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole sont responsables d'environ 10 % des rejets totaux¹. La loi européenne sur le climat ([Regulation \(EU\) 2021/1119](#)), publiée en juillet 2021, impose à l'Union européenne (UE) d'atteindre un équilibre entre émissions de gaz à effet de serre (GES) et absorptions carbone au plus tard en 2050 mais il n'y a pas d'objectif par secteur d'activité.

Au niveau français, les objectifs de réduction d'émission sont fixés par la [Stratégie Nationale Bas-Carbone \(SNBC\)](#). Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. En France, le secteur agricole est responsable de 19% des émissions nationales de GES en 2015. La stratégie vise une division par 2 des émissions du secteur agricole entre 1990 et 2050 soit une réduction de près de 46% entre 2015 et 2050. En parallèle, la stratégie promeut le développement du potentiel de stockage de carbone dans les sols agricoles devant passer d'émetteurs nets à stockeurs nets.

...Impliquant des transformations importantes des filières

Afin de parvenir à la baisse nécessaire des émissions du secteur agricole, deux grands types de transformation doivent être engagés (cf. Figure 1) : améliorer les modes de production pour réduire l'intensité carbone des produits alimentaires mais également modifier le mix produit avec notamment une réduction des productions animales impliquant des transformations plus structurelles le long des filières. Améliorer les modes de production sans toucher au mix produit ne permettra pas d'atteindre les objectifs mais reste néanmoins indispensable. C'est ce premier type de transformation qui est principalement visé par les premiums bas-carbone.

¹ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Greenhouse_gas_emissions_by_IPCC_source_sector,_EU-27,_2019.png



CARBONTHINK

I4CE INSTITUTE FOR
CLIMATE
ECONOMICS

agrosolutions
Édifier un monde durable

TERRASOLIS NEW LIVING VISION

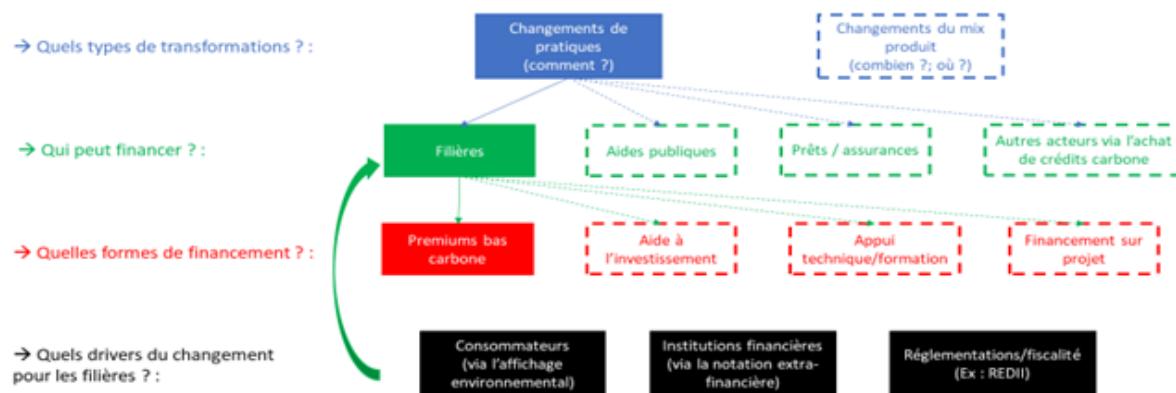
Avec plusieurs leviers de financement et un rôle important pour les IAA

Les changements de pratiques peuvent être financés par plusieurs canaux : aides publiques comme par exemple les éco-régimes de la PAC ; des financements privés hors filières comme par exemple de la vente de crédits carbone ; ou encore directement pas les filières jusqu'au consommateur final.

Les financements via la filière peuvent prendre alors plusieurs formes (Premium Bas-Carbone, aide à l'investissement, appui technique ou financement de projets). L'avantage d'un premium bas-carbone, est qu'il est adossé à un cahier des charges apportant des garanties sur la valeur bas-carbone d'un produit ce qui facilite la communication auprès des consommateurs.

Le développement d'un cahier des charge bas-carbone, transparent et commun à l'ensemble des filières est l'objectifs du groupe de travail que nous souhaitons lancer.

Figure 1 : Financements et drivers du changement de pratiques agricoles



Les drivers de la mise en œuvre des stratégies climat par les IAA

Les Industries agroalimentaires (IAA) sont incitées à élaborer et mettre en œuvre une stratégie climat. Afin de pouvoir établir une stratégie climat efficace, il est important d'identifier la provenance des émissions de gaz à effets de serre. Un des axes majeurs de structuration réside dans la distinction entre les émissions dont l'entreprise est directement responsable (Scope 1 et Scope 2), de celles de sa chaîne de valeur (Scope 3). Dans le cas du secteur agricole, c'est à l'étape de production (i.e. sur l'exploitation agricole) sur le Scope 3 que se concentrent les émissions. Pour les entreprises en aval, il est ainsi nécessaire de se doter d'une stratégie de réduction des émissions se situant à l'étape de production agricole.

On identifie 3 types d'incitations :

- La pression des Institutions financières** qui s'assurent de la mise en œuvre d'une stratégie climat de la part des entreprises qu'elles financent en s'appuyant sur des méthodes reconnues internationalement (ex : GHG Protocol permettant d'évaluer son impact GES ; Science Based Targets initiative (SBTi) pour fixer des objectifs climatiques cohérents avec l'objectif de neutralité carbone en 2050 ; ou encore Assessing low Carbon Transition (ACT) permettant d'évaluer l'adéquation entre les actions engagées par un acteur et sa trajectoire de décarbonation).
- La réglementation.** Même s'il y a peu de contraintes réglementaires qui pèsent de façon directe sur les émissions agricole à ce jour, les réflexions dans le cadre de l'élargissement de



CARBON THINK

I4CE INSTITUTE FOR
CLIMATE
ECONOMICS

agrosolutions
Édifier un monde durable

TERRASOLIS
NEW LIVING VISION

l'EU ETS ou de Carbon Farming nécessitent d'anticiper des contraintes à venir. Par ailleurs, il existe d'ores et déjà à l'heure actuelle. C'est par exemple le cas de la 2ème Directive relative aux énergies renouvelables (REDII). En plus des objectifs quantitatifs fixés en 2009 (directive RED) s'ajoute, depuis fin 2018 (directive RED II), des critères de durabilité (seuil de GES à ne pas dépasser lors de la production des biocarburants). La filière colza s'est ainsi organisée pour mettre en place une filière bas-carbone : [Oleoze](#).

- c) **L'attente des consommateurs.** Les consommateurs sont de plus en plus demandeurs d'information sur l'origine et la qualité des produits pour guider leurs achats. Le développement en France de l'affichage environnemental en influençant les choix de consommation et de production contribue à faire évoluer le modèle agricole². Même si dans un contexte inflationniste, ces attentes sociétales ne se reflètent pas toujours dans l'acte d'achat, elles peuvent influencer les choix de politiques publiques.

Développer une méthode définissant ce que veut dire une ferme bas-carbone : suite logique du LBC (Label Bas Carbone) ?

Dans l'objectif d'aider les secteurs en particulier forestier et agricole à financer des projets de réductions d'émissions de GES ou d'augmentation du stockage carbone, I4CE, le ministère de la Transition écologique et plusieurs acteurs des secteurs agricole et forestier ont décidé de créer le Label Bas-Carbone. L'objectif était de développer un cadre de certification plus adapté au contexte européen, prenant en compte les réglementations environnementales en vigueur et s'appuyant sur des outils et modèles scientifiques adaptés aux systèmes de production et aux contextes pédoclimatiques locaux³.

Aujourd'hui, le Label Bas-Carbone, dans le secteur agricole, est un outil de transition qui certifie des Réductions d'Emissions (RE) au sein des exploitations agricoles. Le LBC certifie une démarche de progrès, son objectif est de quantifier et certifier une amélioration par rapport à une situation «au fil de l'eau»⁴. Il ne permet donc pas de dire qu'une exploitation agricole «est bas-carbone» mais qu'«elle a réduit ses émissions de X tCO2e». De la même façon, le LBC ne permet pas de dire qu'un produit issu d'une exploitation engagée dans un projet labellisé est «bas-carbone». Il n'est donc pas possible d'afficher sur un produit une mention «bas-carbone» même si ce produit est en partie composé de matières premières issues d'une exploitation sous projet Label Bas-Carbone.

Le revenu carbone apporté aux agriculteurs engagés dans un projet LBC est ponctuel, limité dans le temps. Il est en effet octroyé sur la période de certification du projet (5 ans renouvelable dans les cas les plus fréquents). Il ne permet pas de financer le maintien des pratiques dans le temps si besoin et ne permet pas non plus de valoriser les agriculteurs engagés de longue date dans la transition contrairement à un premium bas carbone.

Par ailleurs, à l'instar des démarches commerce équitable ou agriculture biologique, la labélisation de produits «bas-carbone» faciliterait la communication auprès des consommateurs.

² IDRI, Affichage environnemental alimentaire : révéler les visions pour construire un compromis politique, oct 2021.

³ Ministère de la Transition écologique (MTE), I4CE. 2020 « Label Bas-Carbone – guide pédagogique »

⁴ <https://www.i4ce.org/publication/action-climatique-label-bas-carbone-climat/>



CARBONTHINK

I4CE INSTITUTE FOR
CLIMATE
ECONOMICS


agrosolutions
Édifier un monde durable

TERRASOLIS NEW LIVING VISION


Un besoin de coordination et de décloisonnement des filières

Afin de développer une méthodologie/cahier des charges partagée sur ce que veut dire une exploitation bas carbone et des produits agricoles et alimentaires bas carbone, nous proposons de créer un groupe de travail inter-filière autour de cette question avec deux enjeux qui nous semblent clés :

1. Un besoin de coordination entre les différentes initiatives

Aujourd’hui, il existe plusieurs initiatives de ce type dans certaines filières à des stades de maturité diverses et si l’objectif est similaire, les cahiers des charges et les ambitions diffèrent quelque peu. La multiplication des cahiers des charges complexifie la mise en œuvre de la transition au sein des exploitations d’un côté et la compréhension des consommateurs sur ce que veut dire des produits agricoles ou alimentaires bas carbone de l’autre. L’objectif est donc de travailler à développer une méthode unique, de coordonner le travail des acteurs sur le sujet pour avoir une approche plus globale.

2. Questionner l’approche filière vs exploitation agricole

Les standards existants type SBTi ou les primes carbone déjà existantes ont une approche « filière » là où le LBC à une approche « exploitation agricole ». Or l’approche filière rentre en opposition avec la demande de diversification faite aux agriculteurs dans le cadre de la transition. Un objectif du GT est ainsi de voir comment réconcilier les objectifs filières fixés par l’aval et les objectifs de diversification demandé à l’amont au sein du nouveau cahier des charges qui sera proposé.